



Devis n° CVIL00001

Notre référence	PVIL00002
En date du	02/01/2024
Suivi par	SINARDET Eloise
Tél du client	

Devis type inhumation

....
69100 VILLEURBANNE
France

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		350,00		
Les démarches et formalités pour obsèques locales - avec parution numérique de l'avis de décès	20,00	224,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	126,00		
Cercueil et accessoires		930,00	135,00	
Croix basique C12 (avec Christ)	20,00		18,00	
1 Capiton COUDON	20,00		117,00	
* Cercueil SALINS, Pin massif teinte chêne foncé, cuvette biodégradable, 4 poignées, plaque d'identification	20,00	930,00		
Total cercueil et accessoires : 1065.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		109,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	109,00		
Cérémonie funéraire		990,00	182,00	
* Le corbillard et son chauffeur	10,00	577,00		
L'équipe de 3 porteurs au convoi local	20,00	413,00		
Le maître de cérémonie au convoi	20,00		182,00	
Inhumation		873,00		
#* Creusement et rebouchage pleine terre 2 places (2M) pour un emplacement SANS MONUMENT ni aménagement sur la concession	20,00	873,00		
Total fournitures et services TTC		3 252,00	317,00	0,00

* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	2 493,34	498,66
10,00	524,55	52,45

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
3 017,89	551,11	3 569,00



ROC • ECLERC
LÀ, POUR VOUS

ROC ECLERC

169 rue Léon Blum
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 37 56 26 26

E-mail: agence.villeurbanne@roc-eclerc.fr
Habilitation : 22.69.0679

Page 2 sur 2

Devis établi le 02/01/2024, valable 30 jours à compter du 02/01/2024

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

Signature

Signature du conseiller

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"